



Belle mère qui reclame sa part malgré une procédure de divorce!

Par **noemiette**, le **26/04/2013** à **14:19**

Bonjour!

voici le fait: il y'a plus d'un an, ma belle mère quittait le domicile de mon père. 12 ans années de mariage qui terminent en eau de boudin. Elle s'installe avec un autre homme...qui harcèle de messages vulgaires mon père pour lui faire mal...bref, intelligence humaine quand tu nous tiens.

Il y'a deux mois, mon père n'en pouvant plus, met fin a ses jours. Nous entamons notre deuil et les démarches administratives, que c'est compliqué de mourir en France, et ne contactons pas ma belle mère pour cette tâche, étant donné qu'elle avait fait une demande de divorce (reçue 2 jours après le décès de mon père, stipulant qu'elle ne souhaite rien).

Or il y'a deux jours, coup de théâtre, elle réclame "sa part"... que pouvons nous faire? il va de soit que vu son comportement et sa demande de divorce...nous souhaitons qu'elle n'ai rien, si tenté les dettes ;-). Alors? quelles démarches avons nous à faire pour éviter qu'elle touche quoi que ce soit. Je précise que nous communiquons par notaires interposés, vu qu'elle n'a même pas le courage de nous affronter en face a face.. **merci**

Par **Lag0**, le **26/04/2013** à **18:07**

Bonjour,

Votre belle-mère était encore l'épouse de votre père à son décès. Elle a donc bien le statut de conjoint survivant et les règles d'héritage s'appliquent.